



DICT.fr lance la nouvelle version de son portail d'échange de documents de chantiers

Lyon, le 6 janvier 2010 – DICT.fr, société du Groupe Sogelink, annonce la sortie de la nouvelle version de son portail www.dict.fr destiné à l'échange de documents de chantiers pour les entreprises de travaux, bureaux d'études, exploitants de réseaux et collectivités locales. Cette nouvelle version permet à la plateforme de répondre à la croissance exponentielle de son trafic, d'offrir à ses utilisateurs une nouvelle interface et des fonctionnalités web 2.0, tout en industrialisant la gestion des DICT-DR. DICT.fr renforce ainsi sa position de leader français sur ce secteur.

Des fonctionnalités en adéquation avec les attentes des professionnels

La nouvelle version de DICT.fr offre aux professionnels de nouvelles fonctionnalités adaptées à leurs besoins et à la réglementation qui régit les échanges de documents de chantiers.

Préalablement à l'exécution de travaux ou de projets de travaux, les maîtres d'œuvre/maîtres d'ouvrage et entreprises de Travaux publics doivent se renseigner auprès des exploitants de réseaux de la présence ou non d'ouvrages, au moyen d'une Demande de Renseignement et d'une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux. Cette obligation est régie par le décret n° 91-1147 de 1991 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques, de transport ou de distribution.

Depuis 2000, DICT.fr est le portail unique en France, dédié à l'ensemble des acteurs concernés, pour échanger ces informations nécessaires avant tout chantier et ainsi éviter des accidents parfois dramatiques comme à Lyon ou à Bondy en 2008.

Avec sa nouvelle interface, DICT.fr offre un outil de travail ergonomique doté de fonctionnalités encore plus avancées :

- **La saisie préconfigurée de documents** : des modèles de documents ou des plans pré-intégrés sont proposés à l'utilisateur à chaque nouvelle saisie.
- **La saisie d'un document pré-rempli** à partir d'un autre document préalablement envoyé ou reçu.
- **Le partage et le classement de documents** : les utilisateurs peuvent échanger des documents entre eux, au sein d'une même entreprise, et également mettre en place un système de classement propre à leur organisation. Les utilisateurs peuvent ainsi archiver leurs documents pendant un an.
- **L'intégration dynamique de tout type de document y compris en mode workflow.**
- **La personnalisation des règles de suivi** : chaque utilisateur peut créer des règles personnalisables, en fonction des délais réglementaires, des réponses reçues... Il peut s'agir de règles génériques ou de règles personnalisables par société (par exemple : création d'une alerte intitulée « Demande de Mise Hors Tension à envoyer » dans le cas où un exploitant de réseau électrique répond qu'il est concerné par une DICT, une Demande de Mise Hors Tension doit être envoyée)

- **Le classement automatique des documents réceptionnés dans des dossiers spécifiques selon des zones d'implantations prédéfinies** : en configurant l'implantation de ses ouvrages par communes, rues ou encore polygone, l'exploitant de réseaux pourra effectuer un classement automatique de ses documents reçus par zone géographique et/ou par présence d'ouvrage.
- **La création d'alertes** : les alertes informent l'utilisateur des actions à réaliser. Chaque entreprise peut créer des alertes spécifiques à son métier. L'alerte peut prendre la forme d'un mail, d'un pop-up affiché lors de la connexion à www.dict.fr, etc....
- **La personnalisation de la page d'accueil** : les modules présents en page d'accueil peuvent être supprimés, modifiés... L'utilisateur peut également consulter la météo sur la commune de son chantier, créer des alertes sur des rendez-vous enregistrés dans l'agenda, configurer des raccourcis sur les formulaires les plus utilisés...
- **L'interopérabilité avec les systèmes connexes des entreprises, notamment les SIG des exploitants.**

Une infrastructure à la pointe de la technologie

L'architecture de la nouvelle version du site www.dict.fr est basée sur un projet RIA (Rich Internet Application). DICT.fr est l'un des premiers projets mis en place pour gérer des processus métiers sur une telle technologie.

DICT.fr s'appuie sur une architecture multi-tiers utilisant, entre autres, la technologie J2EE pour le back-end et un client riche développé en Flex pour l'IHM. Les échanges entre le client et le serveur s'appuient sur la solution Adobe LiveCycle DataServices. Les équipes de DICT.fr ont travaillé avec SQLI en faisant appel à de nombreuses compétences (Ergonomes, Graphistes, chefs de projet, Experts Métier, architectes techniques, développeurs...).

L'application offre une dématérialisation complète des échanges entre déclarants de chantiers et exploitants de réseau grâce à une gestion de formulaire CERFA dynamique, évolutive et ergonomique.

Les fonctionnalités proposées permettent entre autres d'annoter des fonds de carte grâce à un mini SIG (Système d'Information Géographique) intégré. DICT.fr peut notamment utiliser différents fournisseurs de contenu géographique (Mappy, Google, Viamichelin, IGN, Esri). Le suivi des documents est réalisé grâce à un outil se rapprochant ergonomiquement d'une application Webmail.

Un projet au cœur de l'évolution de l'entreprise

Initié en 2006 par les dirigeants de DICT.fr, la nouvelle version du site s'inscrit dans le développement stratégique de la solution et de l'entreprise. Dans le but d'améliorer sans cesse les échanges et la communication entre les différents acteurs d'un chantier, DICT.fr souhaitait proposer une solution souple et intuitive, capable de fédérer l'ensemble des exploitants de réseaux. L'objectif de DICT.fr est de tendre au plus vite vers 100 % de dématérialisation pour fiabiliser les échanges et les procédures.

« Le nouveau portail DICT.fr que nous proposons à nos clients n'est pas seulement une évolution technologique mais bien une révolution pour notre entreprise. Cette nouvelle version de DICT.fr correspond à notre stratégie de développement : être en adéquation avec les exigences et les besoins des acteurs concernés par les travaux à proximité de réseaux et satisfaire nos clients au quotidien » déclare Ignace Vantorre, Président et fondateur de Sogelink. *« Cet investissement qui se monte à près de 2 millions d'euros*

sur 2 ans doit permettre de conserver notre leadership sur les DICT et de nous imposer comme le portail unique pour l'échange de tous les documents de cette procédure. »

- Captures d'écran et illustrations disponibles sur demande -

CONTACTS PRESSE – AMALTHEA

Séverine CHARPENTIER – Tél : 04 26 23 41 47 – Email : scharpentier@amalthea.fr

Céline GAS – Tél : 04 26 23 41 33 – Email : cgas@amalthea.fr

A propos de SOGELINK, éditeur de DICT.fr et de La Vie des Réseaux

Créée en 2000, SOGELINK, éditeur de DICT.fr et de La Vie Des Réseaux offre un panel de solutions dédiées à la gestion des travaux à proximité de réseaux : outils de gestion de documents, supports d'information et de prévention, offres de services...

DICT.fr est le portail unique en France pour la saisie, l'envoi, l'acheminement, l'archivage et l'échange dématérialisé des documents de chantiers (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux, Demandes de Renseignements, récépissés ...). Ce portail est destiné aux entreprises de travaux, bureaux d'études, exploitants de réseaux et collectivités locales. Avec plus de 6 000 000 de documents échangés par an, DICT.fr compte plus de 23 000 utilisateurs parmi 4 900 groupes et entreprises dans toute la France.

Après avoir lancé un centre d'appel national sur les réseaux 08 ALLO DICT, SOGELINK est également éditeur du premier site communautaire dédié aux réseaux aériens, souterrains et subaquatiques : www.laviedesreseaux.fr. Ce portail est un lieu d'informations et d'échanges pour tous les acteurs concernés par l'environnement des réseaux : collectivités locales, entreprises, exploitants de réseaux, particuliers et fournisseurs. www.laviedesreseaux.fr centralise et met à disposition toute l'information nécessaire pour les travaux à proximité des réseaux afin d'informer et de répondre aux préoccupations de tous les acteurs.

Implantée à Lyon, SOGELINK, filiale du groupe SOGELINK (SAS au capital de 9M€), est une entreprise indépendante, dirigée par son fondateur Ignace Vantorre, président, et Matthieu Ponson, associé et directeur général. Leader dans son activité, la société emploie 28 personnes et a réalisé un chiffre d'affaires de 5,1 millions d'euros en 2008.